

# La propriété par étages

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **31 (1959)**

Heft 8

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124896>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## Machines et appareils à héliographe Symbole de qualité dans le monde entier !

Fonctionnement sûr grâce à la conception très simple.

Service silencieux et développement inodore.

Remplissage automatique du révélateur, rubans transporteurs sans fin et cylindres rotatifs de verre.

Tension automatique des rubans assurant des copies d'une netteté absolue.

Fonction indépendante de la charge grâce au moteur à courant continu.

Réglage sans gradins à partir de 0.

Pour chaque entreprise, la machine appropriée.

Produits suisses de qualité à des prix spécialement avantageux.

Dix modèles différents avec une capacité de 55-450 cm. à la minute.

Demandez un essai sans engagement dans vos propres locaux.

**Les produits BODAN enrichissent votre entreprise !**

Fabrique de machines à héliographe et d'appareils à photocopier

**KARL MÜLLER S. A. - Roggwil/TG - Tél (071) 4 83 77**



## La propriété par étages

La Division fédérale de la justice a établi un projet de revision du Code civil, qui tend d'une part à préciser le régime de la copropriété, d'autre part à rendre possible la propriété par étages, dont voici la définition proposée: « Les parts de copropriété d'un immeuble peuvent être constituées de telle manière que chaque copropriétaire utilise, administre et entretient lui-même et à son compte un étage ou une partie d'étage comprenant un appartement ou des locaux à usage professionnel ou commercial qui doivent former avec leurs annexes une unité distincte. »

Le rapport qui accompagne le projet constate que, chez nos voisins, ce que l'on appelle la propriété par étages se répand largement: par exemple, à Bruxelles, 90 % des immeubles nouvellement construits sont vendus par appartement (renseignement datant de 1955).

Si le projet aboutit, cela ne signifiera pas que pour se loger ou pour établir un commerce, il faudra nécessairement acquérir la propriété d'une partie d'un bâtiment. Mais on pourra le faire. Il ne fait aucun doute que la nouvelle institution donnera une entière sécurité au commerçant, qui n'aura plus à se soucier de l'échéance de son bail. Dans les villes tout au moins, où l'on construit nécessairement aujourd'hui de gros immeubles, et où la valeur d'une entreprise commerciale est souvent étroitement liée aux locaux qu'elle occupe, la possibilité d'acquérir et non pas seulement de louer ces locaux sera certainement largement utilisée. Cette formule est propre à encourager les bâtisseurs.

Nous la préférons de beaucoup à celle du bail commercial qui, pour être efficace, doit pratiquement priver le propriétaire de tous ses droits. En bonne logique, le locataire qui veut être sûr de rester dans les lieux qu'il occupe doit en devenir propriétaire. La revision du Code civil lui en donnera la possibilité.

CONSTRUCTIONS  
MÉTALLIQUES

**GARZETTA**  
& Fils  
Carouge-Genève

ÉLECTRICITÉ  
**E. WEBER**  
Grand choix d'appareils  
ménagers et lustrerie  
LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

ENTREPRISE

**A. ABREZOL**

Entretien  
d'immeubles  
Transformations  
Tous travaux  
soignés de  
**PLÂTRERIE  
PEINTURE**

LAUSANNE Rue César-Roux 22 Tél. 22 86 00